

Fleurissement / Concours maisons fleuries

La Ville de La Baule-Escoublac réserve une place essentielle au végétal et au fleurissement, privilégiant une gestion écologique de ses aménagements. Elle intègre la participation des habitants à travers le "Concours des maisons fleuries" et le "Prix de l'arbre".

La Ville cultive son jardin

Chaque année, le service Production de la Ville cultive plus de 600 variétés différentes : **50 000 plantes** pour le fleurissement printanier et **90 000 plantes** pour la période estivale.

Environ 2 000 plantes vivaces destinées aux massifs arbustifs et trottoirs plantés sont ainsi cultivées dont 600 variétés différentes pour l'été.

Le fleurissement de la commune s'appuie sur trois actions complémentaires :

- **Le fleurissement événementiel** au parc des Dryades accompagne chaque année la thématique des expositions et animations estivales.
- **Le fleurissement saisonnier** agrémenté à chaque saison la ville de massifs éclatants de plantes annuelles, bisannuelles et bulbeuses par des compositions sans cesse renouvelées par la créativité des agents des espaces verts.
- **Le fleurissement pérenne**, aujourd'hui en forte progression, est constitué d'aménagements à base d'arbustes, plantes vivaces et bulbes naturalisés qui offrent un fleurissement plus durable et évolutif tout au long de l'année. Ces plantations ne nécessitent pas d'arrosage et offrent également nourriture et abris à la micro-faune composant la biodiversité qu'il faut protéger et qui trouve sa place en ville. Dans cette biodiversité se trouvent les insectes pollinisateurs, les auxiliaires qui se nourrissent des ravageurs de nos jardins (pucerons...) et qui ensuite servent de nourriture aux oiseaux.



Concours des maisons fleuries

Tous les ans, la mairie de La Baule-Escoublac et sa direction des espaces verts organisent le concours des maisons fleuries. La station balnéaire étant elle-même récompensée du label des villes et villages fleuris, **elle donne l'occasion aux habitants, commerçants, associations d'être récompensés pour leur effort en matière de qualité et de valorisation de leur patrimoine végétal et paysager.**

Ouvert à tous, la seule condition requise pour participer est de **disposer d'une surface fleurie visible depuis la voie publique** : jardin, balcon, terrasse...

6 catégories au Concours des Maisons Fleuries

Qu'ils soient particuliers, commerçants, syndicats ou association, les candidats sont invités à s'inscrire dans les différentes catégories proposées :

1. **1^{ère} catégorie** : Maison avec jardin visible de la rue
2. **2^{ème} catégorie** : Balcon ou terrasse sans jardin, visible depuis la rue
3. **3^{ème} catégorie** : Maison ayant des possibilités limitées de fleurissement
4. **4^{ème} catégorie** : Immeuble collectif
5. **5^{ème} catégorie** : Hôtel Restaurant ou café avec ou sans jardin
6. **6^{ème} catégorie** : Fermes fleuries

Les temps du concours des Maisons Fleuries

- Les inscriptions ont lieu en ligne ou par courrier au cours du printemps.
- C'est en juillet qu'un jury composé d'élus municipaux, de responsables des espaces verts, de professionnels et de représentant d'associations de jardiniers locaux, visite les créations des différents candidats.
- La remise des prix a lieu en fin d'année. Outre les dotations aux lauréats de chaque catégorie : tous les participants sont récompensés de plantes originales cultivées dans les serres municipales.



*Amateurs de jardinage, amoureux des plantes, paysagistes passionnés,
inscrivez-vous au prochain concours des Maisons Fleuries !*

Prix de l'arbre

Chaque année, un propriétaire baulois est récompensé pour son action exemplaire en faveur de l'arbre dans sa propriété : plantations significatives, qualité et diversité des arbres, entretien exemplaire des arbres...



VILLE DE LA BAULE

Ville de La Baule Escoublac
Hôtel de Ville
7, avenue Olivier Guichard
44500 La Baule-Escoublac

☎ 02 51 75 75 75

